



Médicament en vacances : regardez la boîte !

Les boîtes de médicament comportent des informations précieuses pour qui pense à les regarder :

- Elles portent un pictogramme (c'est-à-dire une alerte visuelle) si le médicament peut perturber la capacité de conduire une automobile ou s'il ne faut pas vous exposer au soleil.
- Sur un autre côté, il est indiqué les conditions de température et de luminosité auxquelles vous devez conserver le médicament pour qu'il garde son efficacité (si aucune condition n'est mentionnée, il peut être conservé sans précaution particulière).
- Si elles comportent un cadre rouge ou vert, cela signifie que vous aurez besoin d'une ordonnance pour vous réapprovisionner. S'il n'y a pas de cadre coloré, ce médicament peut être délivré en pharmacie sans ordonnance.
- Une date de péremption est toujours mentionnée en clair. Au-delà de cette date, mieux vaut ne plus consommer le médicament et le rapporter à la pharmacie. Attention, certains médicaments ne se conservent que quelques jours après ouverture : ce point est précisé dans la notice insérée dans la boîte.

Dans tous les cas, vous avez intérêt à bien examiner la boîte et à lire la notice.

Source : AFSSAPS, 2007. <http://afssaps.sante.fr/pdf/1/fiche-presse-lire-notice.pdf>



Le Dice du doc

VETERINAIRE

A la différence des médecins, qui ne savent soigner que la seule espèce humaine, les vétérinaires ont une compétence soignante quasi universelle vis-à-vis de toutes les espèces animales. De plus, ils comprennent mieux les aspects communautaires de la santé grâce à leur expérience des troupeaux.

Quand une maladie peut toucher à la fois l'homme et l'animal (ce qu'on appelle une « zoonose »), mieux vaut consulter un vétérinaire. Ainsi, par exemple, si on découvre 3 canards morts de grippe aviaire dans un étang des Vosges, le médecin va s'interroger sur l'éventualité d'une transmission à l'homme de ce virus animal avec l'arrière-pensée d'une pandémie mondiale aussi dramatique que la grippe espagnole. Le vétérinaire, lui, va rappeler que les oiseaux migrateurs ont bien le droit d'avoir la grippe, que le virus aviaire circule dans le monde depuis des siècles, que le virus trouvé chez ces canards n'a pas touché les fermes avoisinantes, ce qui limite le risque de transmission aux habitants des Vosges et que, de toutes les façons, le faible taux de mortalité chez les oiseaux migrateurs confirme qu'il est inutile de dramatiser.

En cas de zoonose, c'est souvent le vétérinaire qui est le meilleur ami de l'homme.

Source : Open Rome

Météo antibio

Risques :

- | | |
|--------------------|-----------|
| - Grippe | quasi nul |
| - Bronchiolite | quasi nul |
| - Inf respiratoire | faible |
| - Gastro-entérite | faible |

Source : <http://www.grog.org>

C'est l'été aussi pour la grippe

Pendant nos mois d'été, il y a peu de grippe dans les pays de l'hémisphère nord mais la surveillance reste particulièrement attentive. Ainsi, pendant le mois de juillet, 2 cas de grippe ont été détectés par l'Institut Pasteur de Paris.

Le premier cas concerne un malade hospitalisé en raison d'une immuno-dépression sévère. Découvrir des virus grippaux chez ce type de malade n'est pas exceptionnel car ils peuvent être « porteurs chroniques du virus grippal ».

Le second cas concerne un voyageur pris en charge à son arrivée dans un des Aéroports de Paris (ADP).

Le service médical d'ADP participe activement à la surveillance de la grippe car ce virus se transmet très facilement d'un passager à l'autre lors des voyages aériens. Rappelons que les mois d'été dans l'hémisphère nord correspondent à l'hiver dans l'hémisphère sud et que cette époque de l'année est très favorable à la grippe saisonnière au sud de l'Equateur.

Sources GROG, Institut. Pasteur, Open Rome